

Non seulement ils n'eurent pas la sagesse de leurs confrères en apostolat, qui répandaient périodiquement de longues et intéressantes « relations » destinées au public, mais ils se faisaient même prier pour adresser fidèlement à leurs supérieurs et à la Propagande les comptes rendus de rigueur. On peut voir là un noble dédain pour la réclame, une disposition tout évangélique à faire le bien dans le secret; on peut dire que ces travailleurs aimaient mieux faire l'histoire que l'écrire. La Congrégation toutefois ne l'entendait pas ainsi; et les missionnaires, trop oublieux ou trop modestes, se firent dire tout net d'être moins réticents. En confiant aux Capucins Léonard et Joseph de Paris, en 1632, la préfecture de la mission d'Acadie, la Propagande exprimait ce regret accusateur :

*Emi Patres fere nunquam habent relationes gestorum per missionarios Capuccinos sub prefectura dictorum Patrum Leonardi et Josephi sicut habent ab aliis...*¹ Je ne me porte pas garant de la ponctualité de nos illustres confrères à observer la règle qui leur était ainsi rappelée, puisque je leur impute pour une part la pénurie des renseignements qui nous restent à leur sujet. Ils ont pourtant laissé quelques écrits, leur souvenir est consigné dans quelques documents de l'époque. Tout cela nous arrive peu à peu, au hasard des découvertes, sous forme de relations, de lettres, de citations, voir de pans de murs ou de plaques de cuivre déterrés ça et là fortuitement par le pic des terrassiers, de sorte qu'un commencement de clarté succède déjà aux ténèbres qui régnaient naguère sur cette période.

En attendant que la lumière suffise à de vrais portraits, voici une simple silhouette, celle du dernier chef de la mission dont il s'agit,

LE PÈRE LÉONARD DE CHARTRES.

Ce missionnaire était entré dans l'Ordre des Capucins, à Paris, en 1616. Il avait successivement rempli diverses charges dans la Province et s'était acquis une belle renommée de prédicateur. Entre autres vertus religieuses, son culte singulier pour le silence avait été remarqué par ses contemporains². Se sentant appelé à la vie des missions, il fut envoyé comme custode, c'est-à-dire préfet local, à Port-Royal, en 1649. Le préfet en titre de la mission acadienne était alors le Père Pacifique de Provins, chargé aussi des missions des

¹ *Acta S. Cong. de Prop. Fide*, 31 maii 1632.

² Rocco. *Storia delle Missioni dei Capuccini*, t. III c. XII.